



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique

1:5000e

PLU approuvé par DCM le 18 Décembre 2019

Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM le 26 Septembre 2023

Modification n°1 approuvée par DCM le 16 Juillet 2026



1331 Route Royale 42470 FOURNEAUX
04 77 62 48 57
oxyria.fourneaux@oxyria.fr

1AUh : Secteur à caractère naturel destiné à être urbanisé et dont la vocation principale est l'habitat

Ac : Espaces agricoles disposant d'une constructibilité axée sur les exploitations agricoles

An : Secteur protégé et inconstructible du fait de la proximité avec les zones d'habitation et/ou de l'impact paysager potentiel

Na : Espaces boisés disposant d'une constructibilité axée sur les exploitations forestières

Ni : Site de loisirs ou de tourisme

Ub : Centre ancien

Uc : Autres secteurs d'habitat

Ue : Activités économiques

Uec : Activités commerciales

Ui : Secteur correspondant au city-stade

Corridor écologique identifié au SRCE

Emplacement réservé (ER)

Marge de recul de 15m

Marge de recul de 20m

Marge de recul de 25m

Marge de recul de 75m

Secteur à protégé au titre de L.151-19

Secteur comportant des orientations d'aménagement de programmation (OAP)

Zone à dominante humide

Secteur identifié au titre du R.151-34

Périmètre de réciprocité

★ Changement de destination autorisé

▲ Element remarquable du paysage identifié au titre du L.151-19

+ Element remarquable du paysage identifié au titre du L.151-23

